REPERES: SYNTHESES

n° 33 mai 2011

LE SUIVI DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION EN ALSACE EN 2010

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), aux salariés à faible qualification et aux personnes handicapées. Son objectif est d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Malgré les difficultés conjoncturelles, le nombre de contrats de professionnalisation a progressé de 3,2% en 2010, avec 4 538 embauches.

Les contrats débutés ont progressé de 9,7% dans le Haut-Rhin mais seulement de 0,4% dans le Bas-Rhin.

La part des salariés à l'entrée (23%) ne varie pas par rapport à 2009, mais la part des jeunes issus du système scolaire (26%) régresse de 3 points, et celle des demandeurs d'emploi progresse de 5 points (de 27% à 32%).

Comme en 2009, un quart des personnes ont plus de 25 ans. Cette proportion atteind 38% chez les demandeurs d'emploi et 76% parmi les personnes handicapées.

Le niveau moyen de formation des personnes à l'entrée en contrat de professionnalisation est élevé :

- 64% ont un niveau supérieur ou égal au Bac
- 26% ont un niveau supérieur ou égal à Bac+2

Dans le même temps, de plus en plus de personnes préparent des formations de niveau supérieur :

46% de niveau bac+2 et plus (30% en 2009).
 Les formations de niveau CAP régressent de 10 points (de 37% à 27%) sur un an.

En 2010, plusieurs des principales filières de formation enregistrent des baisses.

Le commerce, première spécialité de formation (37% des embauches), reste orienté à la hausse (+7,4%), mais la comptabilité (8% des embauches) et la coiffure (5% des embauches), qui avaient nettement progressé en 2009, enregistrent des reculs.

Le domaine des technologies industrielles (essentiellement des « équipiers autonomes de production industrielle » de niveau CAP-BEP), pratiquement absent les années précédentes, enregistre une forte hausse.

Le transport, qui avait beaucoup progressé (+ 110% depuis 2005) enregistre en 2010, sa troisième année de baisse.

Le domaine des ressources humaines connaît un très fort développement continu depuis 2006 et celui de la santé se redresse en 2010, après trois années de baisse consécutive.

Le domaine de la finance enregistre un recul de 59% sur les quatres dernières années et l'informatique stagne, après quatre ans de progression régulière.

Ce type de contrat s'inscrit dans une politique de formation et de recrutement des entreprises et favorise l'insertion professionnelle durable.

Bernard FATH
Service des études, des statistiques et de l'évaluation
DIRECCTE Alsace

Ev	olution des contrats	
de	professionnalisationp	2

Les situations à l'entrée en contrat de professionnalisation.....p 3 la situation avant le contrat les diplômes possédés à l'entrée

Les salariés en contrat de professionnalisation.......p 4 les demandeurs d'emploi les handicapés types de qualification préparés les formations préparées

Les	OPCA	p 10
-----	------	------

Les contrats de professionnalisation par zone d'emploi......p 11

Annexe

Les contrats de professionnalisationp 12	•
Note technique p 12	

EVOLUTION DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

4 538 contrats de professionalisation ont débuté en 2010, en Alsace, soit une hausse de 3,2% par rapport à 2009 Durant l'année 2010, 4 538 contrats de professionnalisation ont débuté en Alsace, soit une hausse de 3,2% par rapport à 2009.

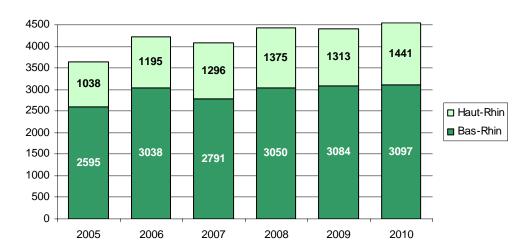
Les contrats débutés progressent de près de 10% dans le Haut-Rhin. Les effectifs masculins enregistrent une hausse de 8,1%.

Evolution des contrats professionnalisation

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evol	Evol
							08-09	09-10
Alsace	3633	4233	4087	4425	4397	4538	-0,6%	+3,2%
Bas-Rhin	2595	3038	2791	3050	3084	3097	+1,1%	+0,4%
Haut-Rhin	1038	1195	1296	1375	1313	1441	-4,5%	+9,7%
Hommes	2069	2332	2037	2386	2252	2435	-5,6%	+8,1%
Femmes	1564	1901	2050	2039	2145	2103	+5,2%	-2,0%

Source : EXTRAPRO

Evolution des contrats par département



LES SITUATIONS A L'ENTREE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La situation avant le contrat

Les personnes au chômage avant sont les plus nombreuses en contrat de professionnalisation en 2010 En 2010, la part des demandeurs d'emploi progresse fortement (+20%), alors que celle des scolaires recule de 8%. Le nombre de salariés augmente de 5%.

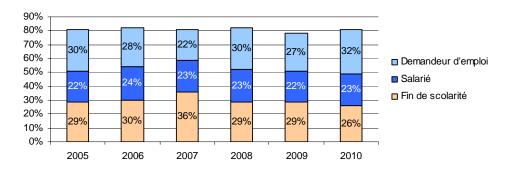
Les femmes sont issues majoritairement du système scolaire et les hommes d'une situation de chômage.

Situation avant	Hom	mes	s Femmes			tal	Evol.
	nb	%	nb	%	nb	%	09-10
Demandeur d''emploi inscrit ou non à Pôle emploi	826	34%	614	29%	1440	32%	+20%
Scolaire, universitaire	498	20%	682	32%	1180	26%	-8%
Salarié (y compris temporaire)	655	27%	380	18%	1035	23%	+5%
Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation	327	13%	326	16%	653	14%	-4%
Inactivité	65	3%	53	3%	118	3%	+6%
Stagiaire de la formation professionnelle	48	2%	33	2%	81	2%	-33%
Contrats aidés	15	1%	14	1%	29	1%	+53%
Total	2434	100%	2102	100%	4536	100%	+3%

Source : EXTRAPRO 2010

Les entrées de demandeurs d'emploi ont progressé de cinq points en 2010 Depuis la mise en place du contrat de professionnalisation en 2005, on constate une stabilité des trois principales composantes (effectifs entrés). Mais en 2010, la part des demandeurs d'emploi est passée de 27% à 32% et celle des jeunes issus du système scolaire a perdu trois points à 26%.

Evolution annuelle de la situation des entrées en contrat



Les diplômes possédés à l'entrée

Les inscriptions de niveau Bac sont les plus nombreuses en 2010 Le niveau moyen de formation des personnes à l'entrée reste élevé. Comme en 2009, 64% disposent d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au Bac. Les inscriptions avec le niveau le plus élevé (Bac+3 et plus) progressent de 9% sur un an.

Diplôme le plus élevé obtenu	Hom	mes	Fem	mes	Total		Evol.
	nb	%	nb	%	nb	%	09/10
Bac professionnel, brevet technicien ou professionnel	549	23%	565	27%	1114	25%	+8%
CAP ou BEP	638	26%	461	22%	1099	24%	+3%
DEUG, DUT, BTS, ou autre diplôme BAC+II	430	18%	340	16%	770	17%	-5%
Bac général	248	10%	344	16%	592	13%	+5%
Bac+3 et plus	211	9%	196	9%	407	9%	+9%
Aucun ou BEPC	359	15%	197	9%	556	12%	+3%
Total	2435	100%	2103	100%	4538	100%	+3%

Source : EXTRAPRO

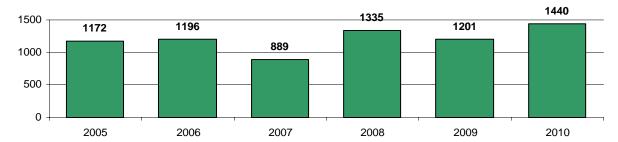
41% des hommes débutent avec un CAP où sans diplôme Les femmes disposent majoritairement d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au Bac (69% contre 59% pour les hommes), mais sont moins nombreuses à débuter avec un CAP-BEP (22% contre 26%). A l'inverse, les hommes débutent plus souvent un contrat de professionnalisation avec un CAP-BEP ou sans diplôme (41% contre 27% pour les femmes).

LES SALARIES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les demandeurs d'emploi entrés en contrat de professionnalisation

La part des demandeurs d'emploi est passée de 27% en 2009 à 32% en 2010 Le nombre de demandeurs d'emploi entrés en contrat de professionnalisation a nettement progressé en 2010 (+20%). Ils représentent 32% de l'ensemble des contrats de professsionnalisation, soit six points de plus qu'en 2009.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation



Les demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation sont plus âgés et préparent plus souvent des formations de niveau CAP-BEP Les demandeurs d'emploi sont plus âgés que la moyenne des effectifs en contrat de professionnalisation.

En effet, 38% d'entre eux ont plus que 25 ans (20% au total) et 5% ont plus de 45 ans (2%au total). La part des hommes est également plus importante (57% contre 54% pour l'ensemble)

Plus d'un demandeur d'emploi sur deux préparent une formation de niveau CAP-BEP (53% contre 33% pour l'ensemble). A l'opposé, les formations de niveau Bac+2 et plus attirent 46% de l'ensemble mais seulement 30% des demandeurs d'emploi.

Les personnes handicapées en contrat de professionnalisation

Le nombre de personnes handicapées en contrat de professionnalisation reste stable par rapport à 2009 Le nombre de personnes handicapées en contrat de professionnalisation en 2010 reste stable par rapport à 2009. Mais la part des femmes est passée de 26% à 43%.

Le très faible nombre de personnes handicapés en contrat de professionnalisation de doit pas faire oublier que le travail est la première priorité pour intégrer les personnes handicapées dans la société (enquête de l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des handicapés – septembre 2009).

En effet, l'Adapt a rappelé les résultats d'un sondage Harris selon lequel 46% des Français citent le travail comme facteur principal d'insertion, loin devant la possibilité de se déplacer librement (29%) et l'accessibilité aux lieux publics (24%).

Répartition des personnes handicapées par sexe et département

	2007			2008			2009			2010			Evol.
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Alsace	2009/2010									
Hommes	9	3	12	17	4	21	47	8	55	25	15	40	-27%
Femmes	8	2	10	8	5	13	12	7	19	16	14	30	+58%
Total	17	5	22	25	9	34	59	15	74	41	29	70	-5%

Source: EXTRAPRO 2010

Les personnes handicapées en contrat de professionnalisation sont plus agées

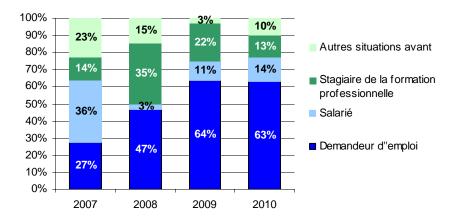
63% des personnes handicapées étaient demandeurs d'emploi auparavant Parmi les personnes handicapées seul un quart a moins de 26 ans (contre 77% des personnes en contrat de professionnalisation).

Comme en 2009, les personnes handicapées en contrat de professionnalisation sont essentiellement issus d'une situation de chômage (63% contre 32% pour l'ensemble).

Ce contrat compte également très peu de personnes de plus de 44 ans, hormis chez les personnes handicapées (21%).

14% étaient salariés auparavant et 13% étaient stagiaires de la formation professionnelle.

Situation avant des personnes handicapées en contrat de professionnalisation



64% des personnes handicapées préparent une formation de niveau CAP-BEP Les formations préparées par les personnes handicapées se distinguent très nettement de celles préparées généralement. En effet, 64% préparent une formation de niveau CAP (33% en moyenne).

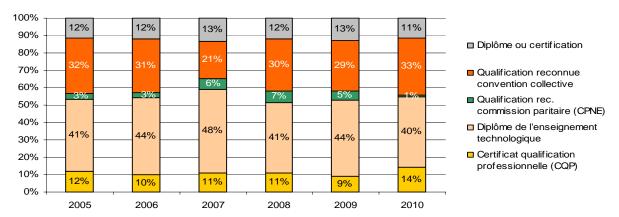
Type de qualification préparée

Les qualifications reconnues par une convention collective progressent en 2010 La reconnaissance obligatoire des qualifications, conjuguée à l'estimation des besoins de main-d'œuvre par les branches professionnelles a conduit à une refonte des qualifications préparées.

Par rapport à 2009, on constate un

renforcement des qualifications reconnues par une convention collective (+4 points) et des CQP (+5 points) mais une baisse des diplômes de l'enseigne-ment technologique et la fin des qualifications reconnues par une CPNE.

Types de qualification préparés en contrat de professionnalisation



Les formations préparées de niveau BTS

Les effectifs de BTS tertiaire en contrat de professionnalisation ont progressé de 3% en 2010 Depuis la mise en place du contrat de professionnalisation les effectifs des classes de BTS tertiaire progressaient. Mais l'année 2008 a été marquée par un recul de 10% pour l'ensemble des filières. Le redressement de 2009 (+2%), se poursuit en 2010 (+3%), notamment pour les BTS « management des unités commerciales ».

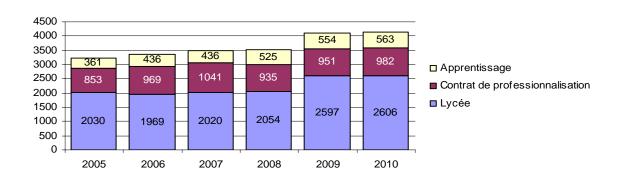
LES BTS DU TERTIAIRE

Principaux BTS concernés par		Formation i	nitiale (1)	Contrat de			
les contrats de professionnalisation	Lycée	Appren-	Total	Evol.sur	Total	Evol.sur	Total
		tissage		un an		un an	général
BTS COMMERCE INTERNATIONAL	111	0	111	+11%	13	+18%	124
BTS MANAGEMENT DES UNITES COM.	259	96	355	+5%	309	+8%	664
BTS NEGOCIATION ET RELATION CLIENT	108	108	216	+5%	139	-18%	355
BTS COMPTABILITE ET GESTION	303	33	336	+5%	57	+27%	393
BTS ASSISTANT DE GESTION PME PMI	118	154	272	+2%	263	-6%	535
BTS ASSISTANT DE MANAGER	200	30	230	-13%	28	-7%	258
BTS INFORMATIQUE DE GESTION	99	23	122	+15%	20	+18%	142
Total	1198	444	1642	+2%	829	-1%	2471
Total BTS tertiaire	2043	563	2606	+1%	982	+3%	3588
Total des 1ère années de BTS en 2010	3013	900	3913	+2%	987	+1%	4900

(1) Source : Rectorat - Effectifs des premières années de BTS tertiaire en 2010

(2) Source: Extrapro 2010

Evolution des effectifs de BTS tertiaire



Les formations préparées

Le commerce, premier domaine de formation avec 37% des effectifs, continue de progresser en 2010. Les dix premiers domaines de spécialité regroupent 75% des effectifs en 2010.

- Le commerce, premier domaine de formation regroupe 37% des personnes en contrat de professionnalisation.
- La comptabilité et la coiffure, qui avaient nettement progressé en 2009, enregistrent des reculs.
- Le domaine des technologies industrielles (essentiellement des « équipiers autonomes de production industrielle » de niveau CAP-BEP), pratiquement absent les années précédentes, enregistre une forte évolution.
- Le transport, qui avait beaucoup progressé (+ 110% depuis 2005) enregistre en 2010, sa troisième année de baisse.

- Le secrétariat poursuit sa progression de 2009.
- Le domaine « ressources humaines, gestion du personnel... » connaît un très fort développement continu depuis 2006.
- Le domaine de la finance qui comptait 233 personnes en 2006, enregistre un recul de 59% sur les quatres dernières années.
- Le domaine de la santé se redresse en 2010, après trois années de baisse consécutive.
- L'informatique stagne, après quatre ans de progression régulière.

Demains de anásistitá			Evolution				
Domaine de spécialité	>Bac+2	Bac+2	Bac, BP	CAP BEP	Total	%	2009/2010
Commerce, vente.	38	1040	160	453	1691	37%	+7,4%
Comptabilité, gestion.	115	190	57	7	369	8%	-2,4%
Technologies industrielles fondamentales	6	17	1	232	256	6%	+245,9%
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux pers.		3	189	13	205	5%	-6,4%
Transport, manutention, magasinage.	10	47	17	119	193	4%	-2,5%
Secrétariat, bureautique.	1	130	48	4	183	4%	+5,8%
Ressources humaines, gestion du pers., gestion de l'emploi.	20	63	56	25	164	4%	+17,1%
Santé.	13	5	112	1	131	3%	+7,4%
Finances, banque, assurances.	8	20	9	87	124	3%	-3,9%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transm.	24	55	20	1	100	2%	-1,0%
Bâtiment : construction et couverture.		1	7	84	92	2%	+2,2%
Accueil, hôtellerie, tourisme.		10	43	22	75	2%	-19,4%
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine.	2	2	23	48	75	2%	+47,1%
Travail social.	20	3	47	4	74	2%	+37,0%
Spécialités pluritechnologiques, mécanique-électricité	4	8	2	47	61	1%	-6,2%
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	3	49	4	1	57	1%	-1,7%
Animation culturelle, sportive et de loisirs.	1	4	20	29	54	1%	+0,0%
Transformations chimiques et apparentés		13	8	31	52	1%	+85,7%
Structures métalliques		2	8	31	41	1%	+41,4%
Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.	4	8	9	18	39	1%	-25,0%
Energie, génie climatique		9	5	23	37	1%	-7,5%
Electricité, électronique	1	3	20	12	36	1%	+80,0%
Bâtiment : finitions.		2	3	28	33	1%	+26,9%
Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois.	1	7	1	19	28	1%	-9,7%
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	9	4	8	5	26	1%	+30,0%
Enseignement, formation.		1	13	10	24	1%	+118,2%
Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non-ferreux).		1	10	9	20	0%	-42,9%
Mines et carrières, génie civil, topographie.		3	1	15	19	0%	-36,7%
Spécialités plurivalentes des services.		3	1	15	19	0%	-52,5%
Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales.	2	2	8	7	19	0%	-73,6%
Journalisme et communication	3	4	5	4	16	0%	+6,7%
Moteurs et mécanique auto.		2	10	4	16	0%	-48,4%
Travail du bois et de l'ameublement.	1		4	11	16	0%	+60,0%
Aménagement paysager		3		10	13	0%	-35,0%
Productions animales, élevage spécialisé, soins aux animaux		2	6	4	12	0%	+20,0%
Spécialités pluritechnologiques des transformations.				12	12	0%	n.d
Spécialités plurivalentes de la communication	6		2	4	12	0%	+0,0%
Autres domaines	26	34	35	49	144	3%	n.d
Nb par niveau de formation	318	1750	972	1498	4538	100%	+3,2%
% par niveau de formation	7%	39%	21%		100%		-,

Source: EXTRAPRO 2010

LES FORMATIONS PREPAREES PAR LES HOMMES

Le domaine des technologies industrielles devient le second poste de formation en 2010 La plupart des domaines de spécialité qui comptent le plus d'hommes en 2010, progressent.

Le domaine des **technologies industrielles** (essentiellement des « équipiers autonomes de production industrielle » de niveau CAP-BEP),

pratiquement absent les années précédentes, enregistre une forte évolution.

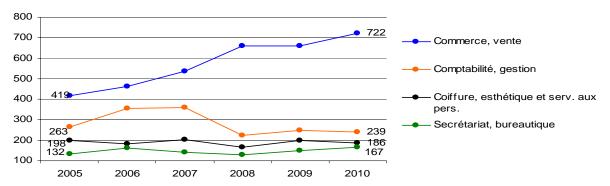
Demaine de enfeielité		Nive	au de for	mation			Evolution
Domaine de spécialité	>Bac+2	Bac+2	Bac, BP	CAP BEP	Total	%	2009/2010
Commerce, vente.	21	659	71	218	969	39,8%	+6%
Technologies industrielles fondamentales	5	11		186	202	8,3%	+73%
Transport, manutention, magasinage.	5	36	16	104	161	6,6%	+2%
Comptabilité, gestion.	71	34	21	4	130	5,3%	+0%
Bâtiment : construction et couverture.		1	7	84	92	3,8%	+5%
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transm.	22	47	20	1	90	3,7%	+0%
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine.	2	2	14	45	63	2,6%	+40%
Spécialités pluritechnologiques, mécanique-électricité	4	8	1	43	56	2,3%	-5%
Finances, banque, assurances.	3	6	3	37	49	2,0%	+6%
Animation culturelle, sportive et de loisirs.	1	2	15	23	41	1,7%	+32%
Structures métalliques.		2	8	31	41	1,7%	+34%
Transformations chimiques et apparentés.		7	7	27	41	1,7%	+44%
Electricité, électronique	1	3	20	12	36	1,5%	+47%
Autres domaines	32	102	120	210	464	19,1%	+13%
Nb par niveau de formation	167	920	323	1025	2435	100,0%	+8%
% par niveau de formation	7%	38%	13%	42%	100%		

LES FORMATIONS PREPAREES PAR LES FEMMES

Les quatres premiers domaines de formation regroupent près des deux tiers des femmes. En 2010, la comptabilité et la coiffure perdent des effectifs. Mais les domaines en baisse en 2009, comme la santé (-10%) et les finances (-15%), enregistrent des progressions en 2010. Les quatres premiers domaines de formation regroupent près des deux tiers des femmes.

Domaine de spécialité			Evolution				
Donaine de Specialite	>Bac+2	Bac+2	Bac, BP	CAP BEP	Total	%	2009/2010
Commerce, vente.	17	381	89	235	722	34,3%	+9,6%
Comptabilité, gestion.	44	156	36	3	239	11,4%	-3,6%
Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes.		3	172	11	186	8,8%	-6,5%
Secrétariat, bureautique.	1	116	47	3	167	7,9%	+11,3%
Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.	20	53	45	14	132	6,3%	+21,1%
Santé.	10	4	108	1	123	5,8%	+10,8%
Finances, banque, assurances.	5	14	6	50	75	3,6%	-9,6%
Travail social.	17	3	41	4	65	3,1%	+41,3%
Autres domaines	37	100	105	152	394	18,7%	-23,6%
Nb par niveau de formation	151	830	649	473	2103	100,0%	-2,0%
% par niveau de formation	7%	39%	31%	22%	100%	·	

Evolution des quatre principaux domaines de spécialité qui regroupent 62% des femmes en contrat de professionnalisation en 2010



Répartition des salariés en contrat de professionnalisation en fonction des formations préparées

Les femmes comme les hommes s'orientent vers un nombre restreint de spécialités de formation, notamment le commerce Quel que soit le sexe et le niveau de formation préparé, les personnes s'orientent toujours vers les spécialités du commerce.

Le nombre de domaines de formation par niveau est restreint, hormis au niveau Bac, ou plus de la moitié des hommes préparent d'autres spécialités. Les femmes préparent essentiellement des formations du secteur tertiaire.

	par niveau de formation préparé		par domaine de formation*		Nb
			1 Comptabilité, gestion	44%	
	>Bac+2		2 Informatique	14%	
	7%		3 Commerce, vente	13%	
			4 Transport, manutention, magasinage	4%	
				75%	160
			1 Commerce, vente	72%	
	Bac+2		2 Informatique	5%	
	38%		3 Transport, manutention, magasinage	4%	
			4 Comptabilité, gestion	4%	
				85%	913
			1 Commerce, vente	23%	
Hommes	Bac, BP		2 Comptabilité, gestion	7%	
54%	13%	_	3 Electricité, électronique	6%	
2435			4 Informatique	6%	
				42%	315
			1 Commerce, vente	21%	
	CAP BEP	_	2 Technologies industrielles fondamentales	18%	
	42%	→	3 Transport, manutention, magasinage	10%	
			4 Bâtiment : construction et couverture	8%	
				58%	1017
			1 Comptabilité, gestion	30%	
	>Bac+2		2 Ressources humaines, gestion du personnel.	14%	
	7%	→	3 Commerce, vente	12%	
			4 Travail social	12%	
				67%	147
			1 Commerce, vente	46%	• • • •
	Bac+2		2 Comptabilité, gestion	19%	
	40%	→	3 Secrétariat, bureautique	14%	
			4 Ressources humaines, gestion du personnel.	6%	
			3	85%	826
			1 Coiffure, esthétique.	27%	020
Femmes	Bac, BP		2 Santé	17%	
46%	31%	→	3 Commerce, vente	14%	
2103			4 Secrétariat, bureautique	7%	
			, constant, and calling	64%	646
			1 Commerce, vente	50%	040
	CAP BEP		2 Finances, banque, assurances	11%	
	22%	→	3 Technologies industrielles fondamentales	10%	
	2270		4 Accueil, hôtellerie, tourisme	3%	
			Theodoli, Hotoliono, todilonio		470
				74%	470

^(*) Dans cette colonne seuls les critères les plus importants ont été sélectionnés, d'où la somme inférieure à 100%.

Note de lecture : 46% des contrats de professionnalisation sont préparés par des femmes, 31% préparent une formation de niveau Bac. 17% d'entre elles préparent un diplôme dans le domaine de la santé.

LES OPCA (ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGREE)

L'OPCAIM (métallurgie) enregistre une progression de 52% en 2010 Globalement, sur les treize premiers OPCA qui regroupent 80% des salariés en contrat de professionnalisation, la plupart enregistrent des hausses, notamment l'OPCAIM (+52%) et le FAFTT -Fonds d'assurance formation du travail temporaire- qui rebondit de 36% en 2010, après une baisse de 64% en 2009. L'AGEFOS PME, 1^{er} OPCA d'Alsace, subit un recul de 8% en 2010.

Il peut exister des évolutions différentes entre les secteurs d'activité des entreprises et des OPCA de branche, du fait de l'activité des OPCA interprofessionnels.

Les contrats de professionnalisation par OPCA en 2010

Organisme	rofessionnalisation par OPCA en 2010 Secteur d'activité	Bas- Rhin	Haut- Rhin	Alsace	par secteur	Evol. 2009- 2010
AGEFOS PME	interprofessionnel	545	201	746	16,4%	-8%
INTERGROS	commerce de gros et commerce international	588	40	628	13,8%	+12%
FORCO	commerce et distribution	282	196	478	10,5%	+6%
OPCAIM	métallurgie	178	294	472	10,4%	+52%
OPCAMS	salariés de l'artisanat, des métiers et des services	129	51	180	4,0%	+3%
FAFIH	hôtellerie, restauration, cafés	126	37	163	3,6%	+12%
AREF	BTP	115	40	155	3,4%	-1%
FAFTT	travail temporaire, intérim	89	56	145	3,2%	+36%
OPCA PL	professions libérales sauf expert comptable	110	33	143	3,2%	+2%
OPCA TRANSPORTS	transports routiers et fluviaux, ag. de voyage, tour.	91	51	142	3,1%	-5%
FAFIEC	ingénierie, études, conseil informatique	98	43	141	3,1%	-21%
ANFA	services de l'automobile	78	59	137	3,0%	-4%
FAFSAB	entreprises artisanales du BTP	77	41	118	2,6%	-7%
PROMOFAF UNIFAF	branches sanitaire et médico-sociale et sociale	67	41	108	2,4%	+15%
OPCALIA	interprofessionnel (anciennement OPCAREG+OPCIB)	48	55	103	2,3%	+26%
C2P	industrie chimique, pétrole, pharmacie	51	45	96	2,1%	+3%
AFDAS	salariés du spectacle	60	17	77	1,7%	-10%
FORTHAC	industrie de la chaus., du textile et de l'habillement	38	13	51	1,1%	+42%
OPCAD	com. de l'alim. de détail (pât. boul. bouch. pois.)	26	20	46	1,0%	+40%
FAFSEA	exploitations et entreprises agricoles	32	12	44	1,0%	-8%
AGEFAFORIA	agro-alimentaire	33	7	40	0,9%	-5%
FAF PROPRETE	propreté	24	13	37	0,8%	-51%
AUVICOM	télécommunication	33	2	35	0,8%	+75%
OPCASSUR	sociétés d'assurances, cabinets de courtage	30	3	33	0,7%	-18%
UNIFORMATION	entreprises de l'écon. sociale (coop. mutual. asso.)	23	10	33	0,7%	-60%
FAF Sécurité Sociale	sécurité sociale	14	7	21	0,5%	-5%
FORMAPAP	industrie papetière	12	6	18	0,4%	n.d.
OPCA2	coopératives agricoles	7	10	17	0,4%	-19%
FORCEMAT	carrières, matériaux pour la construction et l'ind.	13	3	16	0,4%	+14%
OPCIBA	bois et ameublement (industries)	10	5	15	0,3%	+25%
PLASTIFAF	transformation des matières plastiques	13	2	15	0,3%	-52%
Habitat-Formation	secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménag.	9	5	14	0,3%	+8%
OPCA BANQUES	entrep. relevant de l'ass. française des banques	8	3	11	0,2%	-59%
Autres OPCA		35	25	60	1,3%	-43%
Total		3092	1446	4538	100%	+3%

Les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) sont agréés pour la collecte de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle, notamment des fonds affectés aux contrats en alternance.

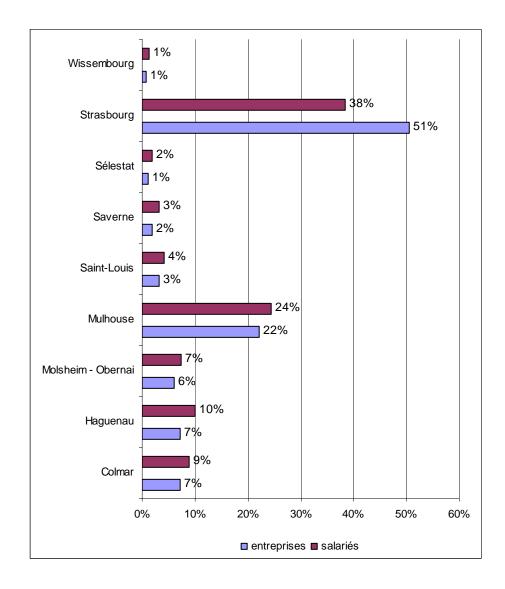
La loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie du 4 mai 2004 remplace le 0,4% alternance par un versement de 0,5% de la masse salariale, pour les entreprises de plus de 10 salariés. Les sommes ainsi collectées, financeront notamment les formations dans le cadre des contrats et périodes de professionnalisation.

LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION PAR ZONE D'EMPLOI

Les zones d'emploi de Strasbourg et de Mulhouse concentrent 62% des salariés et 73% des entreprises En 2009, 60% des salariés en contrat de professionnalisation proviennent des zones d'emploi de Strasbourg (42%) et de Mulhouse (18%).

La concentration des entreprises qui accueillent les salariés est encore plus importante, puisque Strasbourg et Mulhouse regroupent près de 73% des personnes en contrat de professionnalisation.

Dans la zone d'emploi de Haguenau, les salariés travaillent souvent dans une entreprise en dehors de leur zone d'emploi de résidence.



L'étude 2010 comporte les nouvelles zones d'emploi. Elles passent de 12 à 9 en Alsace. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG) au 01/01/2010.

Les contrats de professionnalisation

Ce dispositif est entré en vigueur à partir du 1er octobre 2004.

La circulaire DGEFP n°2007/21 du 23 juillet 2007 présente en détail l'ensemble de la réglementation relative aux contrats de professionnalisation (bénéficiaires, procédure, règles applicables en cas de succession de contrats...), chaque point de la réglementation étant accompagné d'une partie « questions/réponses » qui le précise.

Les personnes concernées

- Les jeunes de moins de 26 ans,
- Les demandeurs d'emploi de plus de 25 ans, dès leur inscription à Pôle emploi,
- Les bénéficiaires du revenu de solidarité (RSA),
- Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH),
- Les bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion.

Objectifs

Le contrat de professionnalisation a pour objectif l'obtention d'un diplôme, d'une certification, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'une qualification reconnue par les classifications des conventions collectives de branche.

Durée

L'action de professionnalisation dure au minimum 6 mois. Elle peut aller jusqu'à 24 mois si son bénéficiaire ne possède aucune qualification professionnelle reconnue ou si la certification visée l'exige.

Nature du contrat

Quelle que soit sa durée, cette action de professionnalisation s'effectue soit sur un CDD (renouvelable une fois à certaines conditions), soit un CDI.

NOTE TECHNIQUE Objectifs

Cette étude a un double but : éclairer les acteurs de l'emploi et de la formation sur le fonctionnement et les caractéristiques du contrat de professionnalisation en Alsace et susciter les questions qui peuvent en résulter. C'est la huitième étude annuelle sur les contrats en alternance en Alsace.

Un groupe de travail se réunira, afin de débattre des évolutions constatées et de leurs conséquences.

Méthodologie

L'étude entreprise en 2011 porte sur les contrats de professionnalisation qui ont débuté en 2010. Cette approche de comptage évite les différences liées aux périodes de réception des dossiers. En effet, la date de début d'un contrat devient une donnée effective seulement lorsque le contrat a réellement commencé. Elle est donc plus apte à traduire la réalité.

Pour une meilleure compréhension territoriale, la plupart des tableaux sont déclinés au niveau départemental.

L'exploitation repose sur les données issues du système national EXTRAPRO (site de dépôt et de consultation des contrats de professionnalisation).

« La DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) d'Alsace est née le 15 février 2010 de la fusion de la DRTEFP, des DDTEFP, du niveau régional de la DRCCRF, de la partie développement industriel et métrologie de la DRIRE, de la DRCE, de la DRCA, de la DRT, et du CRIE. Elle a pour mission d'accompagner le développement des entreprises et de favoriser leur compétitivité, l'emploi et les compétences, tout en veillant aux conditions et au respect des règlementations du travail et en assurant la loyauté des marchés et la sécurité des consommateurs »

Repères: synthèses - ISSN: 1275-9457

Directeur de publication : Daniel MATHIEU

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi 6, rue Gustave Adolphe Hirn – 67085 Strasbourg Cedex

Tél.: 03.88.15.43.00 - Fax: 03.88.15.43.43

Etude réalisée par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Service ESE, Bernard FATH